

Extrait des décisions prises au cours de la réunion du Conseil d'Administration des associations CREPAN et FNEN relatif à l'opération d'apport partiel d'actifs, réunie le 7 avril 2022

Pour le CREPAN

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres représentés : 1

Soit 9 membres votant sur 10.

Pour FNEN

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres représentés : 4

Soit 12 membres votant sur 14.

Résolution proposée :

Vote du projet de Traité d'apports d'actifs :

Aucun des administrateurs ne demandant un vote à bulletin secret, il est procédé au vote à main levée.

Résultat :

Crepan 9 voix pour sur 9

FNE Normandie : 2 abstentions, 10 voix pour

Le projet de Traité est donc validé pour être présenté aux Assemblées Générales Extraordinaires du CREPAN et de FNE Normandie, qui auront lieu avant le 30 juin 2022.